

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT
ARRONDISSEMENT DE LODEVE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 octobre 2008**

L'An deux mille huit, le 8 octobre,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Lodévois dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LODEVE, sous la présidence de Mme Marie-Christine BOUSQUET.

Michel ALVERGNE	Sonia ARRAZAT	Yves BAILLEUX-MOREAU	Ali BENAMEUR
Guy BERNADOU	Nathalie BOUDOU	Marie-Christine BOUSQUET	Eugène CAVAILLE
Olivier CRISTOL	Ginette CLAPIER	Joël CROUZET	Marie-Pierre DELCROIX
Aly DIALLO	Joseph FABRE	Daniel FABRE	Claudette FERRY
Daniel GUIBAL	Marie-José HUGON	Pierre LEDUC	Gaëlle LEVEQUE
Hadj MADANI	Colette MEINARD	Françoise OLIVIER	Jean-Paul PAILHOUX
Sylvie PEIGNÉ	Claude RABEJAC	Jean-Louis RASPAUD	Marie RAYNAL
Jean REVERBEL	Alain ROCH	Valérie ROUVEIROL	Xavier TEISSERENC

Absents représentés :

Cécile AUSSIBAL (procuration à Sonia ARRAZAT)
DA SILVA Lucienne (procuration à Ginette CLAPIER)
Yves JOURDAN (pouvoir à Pierre LEDUC)
Gilberte RAMOND (procuration à Marie-Christine BOUSQUET)
Yvan THOMAS (procuration à Claudette FERRY)
Bernadette TRANI (pouvoir à Hadj MADANI)
Gabriel VAILLE (procuration à Nathalie BOUDOU)

Absents :

Yan DUBOIS
François VENOT

Secrétaire de séance : Olivier CRISTOL

Madame la Présidente procède à l'appel des membres présents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Compte-rendu du dernier conseil

Madame la Présidente soumet pour approbation le compte rendu du conseil communautaire du 30 septembre 2008. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente propose au conseil de commencer l'ordre du jour par la **question 2 : économie**.
Le Conseil accepte à l'unanimité

Question 2 : ECONOMIE

APPEL A PROJET URBACT : DEMARCHE DU PROJET

Madame la présidente donne la parole à Monsieur Raphaël SOUCHIER, commissaire européen en charge de la coordination du programme Européen URBACT qui présente le principe et la démarche.

Délibération :

Madame la Présidente expose :

La Communauté de Communes a posé sa candidature pour intégrer le réseau de villes et territoires européens intitulé « GREENING SME's » (« verdissement des PME »), initiative appuyée financièrement par le programme européen « URBACT ».

Le but et les enjeux de cette démarche lancée en Juin 2008 est doter le Lodévois d'une « économie durable respectueuse de l'environnement et des droits sociaux ».

Cette démarche, qui doit se traduire par un programme d'action précis qui devra être mis en œuvre durant les deux années 2009 et 2010, consiste notamment à aider et inciter les PME à s'engager dans une démarche de performance économique durable, écologique (éco-conception, économie d'énergie, réduction des pollutions, gestion des déchets...) et sociale (formation qualifiante, recrutement local, qualité de vie au travail, égalité des chances...). L'ensemble des actions économiques mais également l'aménagement et le développement de notre territoire devront s'inscrire dans cette démarche d'excellence qui ouvre de nouvelles perspectives pour le Lodévois.

Les axes de travail qui seront mis en œuvre durant les deux années 2009 et 2010 et qui ont été présentés et débattus en Commission Economie le 9 septembre, sont les suivants :

Axe 1 : Redynamiser l'économie du territoire en attirant les entreprises et/ ou en accompagnant leur développement en intégrant / privilégiant de manière systématique les dimensions environnementales et humaines et de l'économie durable

Axe 2 : organiser le territoire nouveau qui émerge ; le mailler, le structurer

Axe 3 : Motiver les entreprises à innover dans le respect de l'environnement, la valorisation des ressources, les énergies renouvelables et créer un « label entreprise durable » décerné par la Communauté de Communes à partir de l'exemplarité de sa propre démarche

Axe 4 : Aider à la formation et au retour à l'emploi dans cette nouvelle culture du développement durable en impliquant les entreprises ainsi que l'ensemble des organismes et acteurs publics ou privés, association, faisant de l'accompagnement social

Axe 5 : Procéder à la résorption des friches industrielles en valorisant les potentialités qu'elles renferment (patrimoine, situation géographique...) pour en faire, à terme, des « espaces d'excellence »

Axe 6 : Impliquer et associer l'ensemble des acteurs publics et privés dans la chaîne des réflexions, décisions et actions en mettant l'entreprise au cœur du processus (cahier des charges, règlements, programmes...)

Axe 7 : Globaliser l'ensemble des actions dans un schéma d'ensemble destiné à donner de la cohérence et de la lisibilité aux actions engagées.

Le plan de financement global du programme s'établit comme suit :

Financement Europe FEDER	70.141,40 €uros
Financements locaux	30.060,60 €uros
<i>Total</i>	100 202 €uros

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents,

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de Communes du Lodévois au projet URBACT
- **AUTORISE** la Communauté de Communes à mettre en œuvre le plan de travail décliné en 7 axes devant se dérouler sur les deux années 2009-2010
- **APPROUVE** le plan de financement présenté

- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour mener les démarches administratives nécessaires auprès de l'Europe

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION REEL

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que la la Communauté de Communes a posé sa candidature pour intégrer le réseau de villes et territoires européens intitulé « GREENING SME's » (« verdissement des PME »), initiative appuyée financièrement par le programme européen « URBACT ».

Elle précise que le but et les enjeux de cette démarche sont de doter le Lodévois d'une « *économie durable respectueuse de l'environnement et des droits sociaux* ».

Cette démarche, qui doit se traduire par un programme d'actions précis et qui devra être mis en œuvre durant les deux années 2009 et 2010, consiste notamment à aider et inciter les PME à s'engager dans une démarche de performance économique durable, écologique (éco-conception, économie d'énergie, réduction des pollutions, gestion des déchets...) et sociale (formation qualifiante, recrutement local, qualité de vie au travail, égalité des chances...).

Madame la Présidente propose au conseil de signer un partenariat avec l'association REEL Hérault (Réseau d'Entreprises pour Economie Locale durable) pour le montage du dossier d'appel à projet. L'association devra en particulier réaliser un Inventaire des politiques publiques (européennes, nationales et locales) existantes et des actions collectives visant à encourager la mise en œuvre d'actions de développement durable par les PME du territoire de la nouvelle communauté de communes fusionnée et renseigner les formulaires spécifiques à la candidature "Greening SMEs" auprès du programme URBACT de l'Union Européenne.

Elle précise que le montant de la prestation sera facturé 3000 € TTC à la communauté de communes.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le Partenariat avec l'association REEL Hérault pour un montant de 3000 € TTC
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à régler la dépense correspondante.

CREATION DU SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE LODEVE

Madame la Présidente rappelle au Conseil que la communauté de communes a délibéré le 28 mai 2008 pour la création d'un syndicat mixte en charge du parc d'activités Economiques de Lodève et l'adhésion de la communauté de communes à ce syndicat.

Elle précise que les communes membres ont donné leur accord pour l'adhésion de la communauté de communes dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Elle ajoute que le conseil doit se prononcer à nouveau pour la création de ce syndicat mixte en charge du Parc Régional d'Activités Economiques de Lodève.

Elle invite par ailleurs le conseil à proposer un nom pour ce parc d'activité.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des délibérations des communes membres
- **APPROUVE** la création du syndicat mixte en charge du Parc Régional d'Activités Economiques de Lodève ainsi que ses statuts
- **PROPOSE** le nom de « *Michel CHEVALIER* » pour ce parc d'activités.

PLAN DE FINANCEMENT DES METIERS D'ART

Madame la Présidente rappelle au conseil les principales actions du Pôle des métiers d'art qui participe activement au développement du Lodévois :

- Organisation du salon des artisans créateurs
- Création et animations de vitrines de la galerie d'Horizon Intérieurs
- Mise en place d'un programme de formation à destination des artisans d'art
- Aide aux artisans dans leur politique de salons professionnels
- Communication institutionnelle

Elle précise qu'une partie de ces actions, peuvent être financées par la Région, le Département et par le FSE suivant la politique de chaque organisme.

Elle propose au conseil d'adopter le plan de financement global du Pôle des Métiers d'Art du Lodévois intégrant ces demandes de subvention qui se décompose comme suit :

Organismes	Montant en € TTC	% de l'opération
CONSEIL REGIONAL	30 000	14
CONSEIL GENERAL	30 000	14
EUROPE (FSE)	58 966	27
Communauté de Communes du Lodévois (autofinancement)	70 711	32
Produits divers	25 423	11
Sponsors	4 000	2
TOTAL	219 100	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

- **ADOPTE** le plan de financement tel que présenté ci dessus.
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la finalisation du dossier

Question 1 : FINANCES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame la Présidente informe le conseil que la commission finances a examiné les demandes de subventions de plusieurs associations.

La commission propose au conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- Office de Tourisme du Lodévois pour le financement de l'organisation des « balades en Lodévois » et de la réalisation du guide touristique pour un montant total de 4360 €.
- Association REEL Hérault (Réseau d'Entreprises pour Economie Locale durable) afin de contribuer à la réalisation des ses activités plus particulièrement pour l'animation de sa permanence de Lodève, la préparation du lancement de son lieu de ressources sur l'éco-construction et la mise en place des projets de sensibilisation des entreprises locales au développement durable. La commission propose une subvention de 2200 €.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2200 € à l'association REEL Hérault
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 4360 € à l'association Office de tourisme du Lodévois et autorise la Présidente à signer les conventions correspondantes.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC ET DES NOUVEAUX MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Madame la présidente rappelle au conseil les démarches engagées par la communauté de communes du Lodévois pour procéder au transfert de la compétence « *prise en charge des contributions communales au SDIS* ».

- 8 novembre 2007 : CLETC approuvant le transfert de la prise en charge des contributions communales au SDIS
- 7 décembre 2007 : délibération du conseil communautaire approuvant le rapport de la CLETC et les montants des attributions de compensation
- 16 mai 2008 : courrier de la Préfecture refusant le transfert (courrier joint)
- 21 juillet 2008 : réponse de la CCL sur les conseils du juriste de la collectivité
- 18 août 2008 : courrier de la Préfecture maintenant son refus

Constatant le refus des services de l'Etat pour valider ce transfert, la commission d'évaluation des transferts de charges a dû revoir les montants des attributions de compensation.

Les nouveaux montants proposés par la commission pour l'année 2008 sont les suivants :

<i>Communes</i>	<i>Attributions 2008 modifiées</i>
Lauroux	5 109
Lavalette	1 422
Le Bosc	69 214
Le Puech	5 049
Les Plans	8 078
Les Rives	-993
Lodève	823 281
Romiguières	4
Roqueredonde	6 840
St Félix de l'Héras	1 291
Usclas du Bosc	-907
Totaux	918 388

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges transmis avec les convocations au présent conseil,
- **APPROUVE** les nouveaux montants des attributions de compensation tels que présentés ci-dessus,
- **DEMANDE** aux communes d'approuver le rapport de la CLETC et les nouveaux montants des attributions de compensation 2008.

MODIFICATION DU MONTANT DE LA COTISATION A LA M.L.J.

Madame la Présidente, informe le conseil que le 18 juin 2008, lors de son Assemblée Générale, la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault a décidé de modifier le montant des cotisations, resté inchangé depuis trois ans.

Cette cotisation passe de 1.60 à 1.70 € par habitant.

Elle précise que ceci implique pour la communauté de communes, une cotisation pour l'année 2008 de 15 798 € correspondant à une population de 9 293 habitants.

Elle propose donc au conseil communautaire de valider le nouveau montant de cette cotisation et autoriser le paiement de la cotisation complémentaire de 929 €.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le montant de la cotisation pour l'année 2008 soit 15 798 €
- **AUTORISE** le paiement de la cotisation complémentaire de 929 €.

VOTE DES TARIFS.

Madame la Présidente, informe le conseil qu'il convient de déterminer les tarifs pour la participation des prestataires au guide touristique de la destination cœur d'Hérault, du salon des métiers d'art et du petit théâtre.

Elle propose les tarifs suivants :

Participation des prestataires au guide touristique

Les catégories de prestataires par activité	Encart dans l'Édition « <i>Coeur d'Hérault</i> » 1 ^{ère} activité	Encart supplémentaire dans Edition « <i>Coeur d'Hérault</i> » si 2 ^{ème} activité/location	Site Internet 1 ^{ère} activité	Supplément Internet si 2 ^{ème} activité/location
Catégorie A Hôtel, gîte, chambre d'hôtes (≥ 3 ch), camping, location saisonnière, restaurant, sites et activités.	70€	35€	30€	20€
Catégorie B Chambre d'hôtes (<3 ch), association à vocation touristique, artisanat d'art, produits du terroir.	50€	25€	20€	15€

Salon des métiers d'art

- Adultes : 2 €
- 12 -18ans : 1€
- -12 ans : gratuit
- Emplacement espace détente restauration : 200 €

Petit Théâtre

- tarif plein: 3,60€
- tarif réduit (groupe + de 8 personnes) : 3,10€
- scolaires: 2€/élève
- Abonnement : pour 5 places achetées, 1 place gratuite

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Question 3 : FONCTIONNEMENT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Présidente informe le Conseil que dans le cadre de la procédure de fusion des deux communautés de communes, il convient d'anticiper un certain nombre de démarches administratives notamment la création de postes pour pérenniser des emplois existants arrivant bientôt à échéance.

Elle propose à cet effet de créer les postes suivants :

- 3 postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe - mi temps

Elle indique par ailleurs que la nouvelle organisation nécessite un renforcement des équipes

Elle propose de créer :

- 1 CAE agent d'accueil pour remplacer la responsable du service tourisme
- 1 CAE secrétariat pour le service développement économique
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel pour l'embauche de l'animatrice du Petit Théâtre de Luteva

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer les postes suivants :

- 3 postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe
- 1 CAE agent d'accueil pour remplacer la responsable du service tourisme
- 1 CAE secrétariat pour le service développement économique
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel pour l'embauche de l'animatrice du Petit Théâtre de Luteva

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont T.N.C.
Personnel titulaire	Total	22	0
Attaché	A	1	
Rédacteur chef	B	1	
Rédacteur	B	1	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	7	
Adjoint d'animation 2 ^{ère} classe	C	4	
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	5	
Personnel non titulaire	Total	5	1
Directeur du développement économique	A	1	
Secrétaire (CAE)	C	2	
Agent d'accueil (CAE)	C	1	
Agent d'entretien	C	1	1
Total général		27	1

Question 4 : ENVIRONNEMENT

ADHESION A L'ASSOCIATION DES CAUSSES MERIDIIONNAUX CPIE

Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'adhérer à l'association des causses méridionaux labellisée en 2002, Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement.

L'association a pour objet général d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur des milieux caussenards, le développement concerté et la promotion des parties héraultaises et gardoises des Grands Causses, dénommés « Causses Méridionaux ». Elle regroupe des élus, des socioprofessionnels agricoles et forestiers mais aussi des associations de protection de la nature, d'éducation à l'environnement et de chasseurs issus des deux départements du Gard et de l'Hérault. Le Conseil d'administration est l'organe d'administration, de conseil et de contrôle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

DECIDE d'adhérer à l'association des Causses Méridionaux et autorise la Présidente à régler la cotisation correspondante.

Question 5 : LOGEMENT

PROGRAMME LOCAL SUR L'HABITAT : DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES

Madame la Présidente rappelle au conseil que la communauté de communes a lancé une consultation pour la réalisation d'un Programme Local sur L'Habitat intercommunal.

Une seule offre est parvenue et a été analysée en commission d'appel d'offres du 24/09/2008 qui propose au conseil de retenir le Cabinet URBANIS pour un montant total de 58 480 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

- **DESIGNE** le cabinet Urbanis pour réaliser l'étude conformément à la proposition jointe à la présente délibération pour un montant de 58 480 HT.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la lettre de commande et à régler les dépenses correspondantes.

Question diverses

REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE ROMIGUIERES : DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

Madame la Présidente rappelle au conseil que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie des habitants et de la mise en valeur du patrimoine, la communauté de communes du Lodévois envisage de réaliser une opération sur le village de Romiguières.

Cette opération comporterait les travaux suivants :

- Reprise des réseaux, de la voirie et de ses abords
- Aménagement de deux parkings et d'un boulodrome
- Aménagement de la place de la mairie et d'un espace propreté

Elle informe le conseil qu'une consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre a été lancée et propose de retenir l'offre la plus avantageuse du cabinet René GAXIEU SARL pour un montant de 19 477.50 € HT correspondant à 7.95% du coût prévisionnel des travaux estimé à 245 000 €.

Considérant les avis favorables de la commission d'appel d'offres et la commission cadre de vie, elle propose de retenir le cabinet Gaxieiu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** le cabinet René GAXIEU SARL pour la maîtrise d'œuvre de l'opération
- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 19 477.50 € HT et à régler les dépenses correspondantes.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX A ROQUEREDONDE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Madame la Présidente fait part au conseil de la demande de la commune de Roqueredonde sollicitant le concours de la communauté de communes, dans le cadre de sa politique amélioration du cadre de vie, pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants de l'école sur la parcelle communale A72.

Elle précise que cette opération est estimée à environ 18 000 € HT.

Elle propose au conseil, considérant l'avis favorable de la commission cadre de vie, de valider le principe de cet aménagement et de lancer une consultation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le principe de l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de l'école dont le coût est estimé à 18 000 HT
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation pour la réalisation de cette installation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance

Les membres du conseil communautaire